

Brevet Professionnel Conducteur de Machines Agricoles

Par Apprentissage



PUBLIC

- ▶ Jeunes intéressés par les métiers de l'agriculture et de l'agroéquipement

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- ▶ De 5 à 20 apprentis

LIEU

- ▶ Institut Technique de Savy

TARIF

- ▶ Pour 12 mois : 9680€. Formation prise en charge par les OPCO et les financements obtenus par le CFA. Le reste à charge pédagogique pour l'apprenti et l'entreprise est donc nul

OBJECTIF PROFESSIONNEL

- ▶ Devenir salarié hautement qualifié dans la conduite et la gestion de chantier mécanisé
- ▶ Travailler en exploitation, en CUMA, en ETA, en concession de vente et réparation de matériels agricoles, en qualité de conducteur d'engins, de démonstrateur, ou devenir agriculteur

CONDITIONS D'ADMISSION - PRÉREQUIS

- ▶ Avoir entre 16 et 29 ans
- ▶ Être titulaire d'un C.A.P ou diplôme équivalent

MODALITÉS D'ADMISSION - DÉLAI D'ACCÈS

- ▶ Sur dossier de candidature et entretien
- ▶ Délai d'accès : à minima 15 jours ouvrés avant l'entrée en formation

DATES ET DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ Formation de 2 ans de septembre à juin
- ▶ 1000 heures en CFA réparties sur 30 semaines

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES dynamiques

- ▶ Méthode de pédagogie active impliquant les apprenants dans le processus d'apprentissage (autoréflexion, analyse, pensée critique, argumentation, etc.)
- ▶ Des apports théoriques, des exercices, des travaux de groupe
- ▶ Des activités en ateliers et plateaux techniques
- ▶ Des visites et témoignages, support de travaux individuels et de groupe
- ▶ Suivi des activités effectuées en entreprise
- ▶ Les apprenants disposent de :
 - 5 ateliers dédiés : Électricité, Transmission Hydraulique, Moteur, Machines, Métallerie
 - 1 plateau de conduite pour la prise en main des matériels
 - Salles équipées d'un tableau numérique interactif, salle informatique, CDI et Centre de Ressources

VALIDATION

- ▶ Chaque U.C. obtenue est valide 5 ans
- ▶ L'obtention des 6 U.C. permet la délivrance du diplôme
- ▶ **Ce diplôme de niveau IV donne la capacité professionnelle pour l'octroi des aides à l'installation**

ACCESSIBILITÉ

Si vous pensez être une personne en situation de handicap, pour toute question y compris sur l'accessibilité, veuillez contacter notre référente handicap, Lucile GUNS à lucile.guns@cneap.fr

ZOOM SUR L'APPRENTISSAGE

▶ Acquisition d'expérience

L'alliance école/entreprise est un facteur de réussite des formations en apprentissage. L'apprenti suit une formation tout en découvrant le monde du travail. Il s'engage dans l'entreprise à moyen terme, et cela peut se conclure par une embauche à la fin de la formation.

▶ Rémunération

L'apprenti dispose d'un salaire qui varie selon l'âge et l'année de formation. La rémunération offre une voie d'indépendance à l'apprenti et le confronte encore plus à ses responsabilités et au monde du travail.



COMPÉTENCES ATTESTÉES

6 Unités Capitalisables (U.C.) indépendantes à acquérir au cours des 2 années de formation, comprenant :

5 U.C. nationales :

- ▶ UC1 : Se situer en tant que professionnel de l'agroéquipement :
 - Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
 - Se positionner en tant que professionnel des travaux mécanisés agricoles
- ▶ UC2 : Organiser le travail sur les chantiers de travaux agricoles mécanisés :
 - Préparer le travail quotidien sur les chantiers
 - Effectuer la préparation technique préalable des machines et des équipements
- ▶ UC3 : Réaliser des travaux mécanisés de préparation des sols et de mise en place des cultures :
 - Réaliser des travaux de préparation des sols et d'implantation des cultures
- ▶ UC4 : Réaliser des travaux mécanisés sur les cultures et de transport des produits agricoles :
 - Réaliser des travaux de suivi de cultures, de manutention et de transport de produits agricoles
- ▶ UC5 : Assurer l'entretien et les réparations courantes des machines et des équipements agricoles :
 - Réaliser l'entretien mécanique périodique des machines et des équipements
 - Effectuer les réparations mineures sur les machines et les équipements

1 U.C. d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi :

- ▶ UCARE Récoltes spécialisées

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

Le BP C.M.A. ouvre des passerelles vers :

- ▶ L'emploi direct, comme salarié agricole ou agriculteur ;
- ▶ Des poursuites d'études en : BP REA, CDT, CS PMATMHT, BTS Agricoles (GDEA, ACSE...).

ÉQUIVALENCES

Un titulaire du BP peut être dispensé de certaines matières générales en BTSA, si les compétences correspondantes ont déjà été validées dans son diplôme.

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

84,62%
de réussite
aux examens

Année de référence : 2026

CONTACT

U.F.A. de Savy-Berlette
22, ancienne Route Nationale
62690 SAVY-BERLETTE

Tél : 03 21 59 24 29

Mail : cfa.savy-berlette@cneap.fr

MODALITÉS D'ÉVALUATION

▶ Les 6 U.C. à acquérir sont évaluées par des entretiens d'explicitation à partir de situations professionnelles

RÉMUNÉRATION *

Age de l'apprenti	1ère année d'exécution du contrat (en % du SMIC)	2ème année d'exécution du contrat (en % du SMIC)
Moins de 18 ans	27%	39%
De 18 à 20 ans	50%	57%
De 21 à 25 ans	53%	61%
26 ans et +	100%	100%

* Le pourcentage de rémunération peut varier en fonction de l'OPCO et de l'IDCC de l'entreprise et depuis le 1er mars 2025, la part du salaire supérieure à 50% du SMIC est soumise à cotisations salariales à hauteur de 9,7% (CSG et CRDS).